

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

François-Marie BUSSARD

Les livres : Une histoire de l'art en Suisse. Cantiques d'amour. Etude juridique. Le cardinal Mathieu Schinner. Un journal qui a deux cents ans

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1938, tome 37, p. 301-304

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

LES LIVRES

Une histoire de l'art en Suisse

Le deuxième fascicule de ce bel ouvrage, dont la traduction française est due à M. Augustin Genoud, et que publient les Editions Victor Attinger, à Neuchâtel, vient de paraître. Son contenu et sa présentation confirment ce qu'annonçait le premier fascicule : l'œuvre est de premier ordre et de grand style. Elle fait grand honneur à son auteur, M. Joseph Gantner.

Le deuxième fascicule continue l'étude du célèbre plan de St-Gall et des vestiges de l'architecture carolingienne en Suisse. Il s'agit là des reconstitutions possibles de la basilique de Gozbert à St-Gall et l'auteur y recherche surtout l'influence et les répercussions du fameux plan. Il aborde ensuite l'étude des cryptes jusqu'à l'époque romane. Leur rôle fut important dans la vie religieuse du moment et l'arcosol de St-Maurice nous donne l'image la plus complète des premières cryptes de notre pays.

La sculpture et la peinture du premier millénaire sont peu connues du grand public. Parmi les très rares vestiges du premier art chrétien tout imbu encore de tradition romaine, on peut citer l'autel de St-Germain à Genève et le « bon pasteur » de St-Maurice. L'art des peuples barbares, avec ses fibules et ses boucles de ceinturon, présente une très intéressante évolution de l'ornement purement abstrait vers une représentation figurale décorative. Des ambons et des chancels constituent le plus clair de l'héritage que nous a laissé la sculpture monumentale des époques mérovingienne et carolingienne. Les ambons de Romainmôtier et de St-Maurice sont les plus remarquables.

Les enluminures des vieux manuscrits donnent une image lumineuse et très vivante de la peinture de cette époque lointaine. Là encore l'école de St-Gall est d'une importance capitale, non seulement pour notre art national, mais pour l'ensemble de l'art de l'Europe chrétienne, car elle offre une continuité qu'on ne retrouve pas ailleurs. Après l'étude des manuscrits précarolingiens, irlandais et mérovingiens, l'auteur recherche leur influence sur la peinture murale. Les fresques de Münster et surtout de Naturns révèlent des analogies frappantes.

Deux splendides hors-texte et de très nombreuses illustrations accompagnent chaque constatation de l'auteur et augmentent encore l'intérêt du texte.

Cantiques d'amour

C'est une première œuvre, la toute première d'un poète ami, que j'ai la joie de présenter ici. J'aimerais le faire sans en dire un mot, sans ajouter une seule ligne, tant je crains que vous ne la lisiez ensuite par curiosité, pour vérifier quelque impression préconçue : et vous y perdriez ainsi votre temps, car l'art véritable ne souffre aucun raisonnement.

Les « Cantiques d'Amour », d'Henri Voelin sont en effet de ces rares ouvrages qu'il nous faudrait apercevoir par hasard sur le rayon d'une librairie, qu'on achèterait parce qu'il fait grand soleil, et qu'on retrouverait en sa poche, le soir, tout surpris. On le découperait, peut-être, tout simplement parce que la radio

nous embête ; et on lit le premier poème, et on est merveilleusement surpris. Avec une grande émotion, on le relit ; on le relit très longtemps jusqu'à ce qu'à certains indices très clairs, on remarque que les Cantiques émouvants sont entrés dans notre vie, qu'ils grandissent en nous comme un beau fruit, un fruit de pur amour.

Rilke, parlant de cet Amour, disait qu'il était l'occasion unique de devenir un monde pour l'être aimé. Amour de notre bon Dieu, amour de la Vierge, amour de sa petite amie — Henri Voelin nous invite sans détours à admirer ce monde qu'amoureusement il a créé pour eux. Passant de la douceur des larmes à celle du rire, c'est dans « l'infinie tristesse des choses et des lieux » qu'il prie la Mère douloureuse de lui montrer son pauvre Fils.

Laissez-moi toucher du doigt
Ces plaies béantes, ce corps pantois,
Passer mes mains tout à loisir,
Dans cette douce chevelure
Et dénombrer toutes ses blessures.

Ensuite, c'est un monde de soleil, d'oiseaux, de rires et de chansons pour amuser « son étoile ».

A cette heure bénie — midi — quand il pleut soleil
Dans ce jardin fermé, bourdonnant d'abeilles.

Henri Voelin ?

Tandis que tous les mauvais poètes nous parlent sans cesse de cet amour « seule excuse à leur œuvre », lui nous propose tout simplement la prière qu'il récite « à la Sainte Vierge, en humble et filial hommage » :

O Marie, Mère du bel Amour,
Préservez-nous toujours
De cet effroyable mal :
Ne plus aimer,
Ne plus savoir aimer.

C'était par là qu'il fallait commencer ; dans sa « Sagesse » Paul Verlaine nous l'a enseigné. D'ailleurs, il n'y a pas que ce seul point de commun entre Henri Voelin et l'ancien Parnassien. Il me semble que ce soit le plus grand hommage que je puisse adresser à ce jeune poète qui nous est né.

(Edition de « La Bonne Presse », à Porrentruy).

Étude juridique

Ordinairement il ne vient guère à l'idée des profanes en matière de droit qu'une étude juridique puisse présenter un très vif intérêt. Ils réformeraient peut-être leur jugement s'ils avaient l'occasion de lire attentivement l'ouvrage qu'a publié récemment M. l'abbé Dr Henri Marmier, professeur au Grand Séminaire de Fribourg. Ce livre, édité avec beaucoup de soin et de goût par l'Imprimerie St-Paul, à Fribourg, traite, en près de 250 pages, de *La Convention du 23 avril 1858 entre l'évêque de Lausanne et Genève et l'Etat de Fribourg*. C'est une « contribution à l'étude juridique des relations entre l'Eglise et l'Etat de Fribourg au sujet de la surveillance des biens ecclésiastiques ».

Contribution précieuse, ajouterai-je, et combien encourageante et agréable puisqu'elle motive cette ultime remarque de son auteur que « le canton de Fribourg est un territoire dans lequel le Droit commun concordataire du XX^e siècle a été mis en vigueur bien avant la lettre ». Aussi doit-on ardemment souhaiter, à la suite de M. l'abbé Marmier, « que le pays de Fribourg maintienne cet esprit, le fortifie et soit toujours dans ce domaine un précurseur. Ce sera incontestablement pour la plus grande utilité de l'Eglise et de l'Etat. Laïques et ecclésiastiques, collaborent étroitement au bien commun, continueront à respecter les caractères ethniques, culturels et religieux du peuple et ne s'éloigneront ainsi jamais du vrai salut de la Patrie ».

L'ouvrage de M. l'abbé Marmier, aussi clairement divisé que bien pensé et bien écrit, comporte trois parties. La première trace l'historique de la Convention du 23 avril 1858 concernant la surveillance à exercer par l'Autorité diocésaine et l'Etat de Fribourg sur l'administration des biens du clergé. Ce rappel des circonstances dans lesquelles se sont déroulées les négociations préparant l'accord nous fait assister à une tranche de l'histoire des relations entre l'Eglise et l'Etat de Fribourg au milieu du siècle dernier. L'auteur y fait preuve d'une objectivité remarquable.

La seconde partie de l'exposé de M. Marinier est consacrée à la Convention de 1858 dans ses rapports avec le Droit canon et les Droits fribourgeois et suisse. L'auteur établit parfaitement les droits de l'Evêque à conclure une Convention avec un Etat et les droits de l'Autorité civile fribourgeoise à stipuler une Convention religieuse.

Puis vient enfin l'étude spécifiquement juridique de la Convention de 1858, dont M. l'abbé Marmier explique que le but est « de régler le mode de surveillance à exercer sur certains biens ecclésiastiques », et analyse ensuite judicieusement le texte.

En fin de volume tous les documents examinés sont reproduits intégralement. Ils sont suivis de trois tables : des commentaires canoniques, des commentaires juridiques de la Convention, des documents pontificaux, et d'une table analytique très complète.

Nous félicitons M. le Dr Marmier de son beau et utile travail qui mérite le plus chaleureux accueil.

Le cardinal Mathieu Schinner

Sans savoir exactement pourquoi, beaucoup de nos contemporains estiment que la figure du cardinal Mathieu Schinner est l'une des plus grandes et des plus illustres du Valais au cours des siècles. Ils ont raison. Mais serait-ce trop demander que l'on essaie de motiver son jugement ? Dans ce but il importe de se reporter aux ouvrages qui traitent de l'histoire de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e. Il faut aussi, de toute évidence, lire les travaux savants et complets d'un Büchi pour comprendre ce que fut l'action du grand cardinal de Sion en Valais et en Europe durant l'époque tourmentée qui précéda immédiatement la Réforme.

Cependant si les spécialistes de l'histoire sont à même de se documenter sur un pareil sujet aux meilleures sources, le public

ordinaire n'a pas les mêmes possibilités. C'est afin de combler cette lacune que M. le Dr Ebner, greffier du Tribunal cantonal, à Sion, vient de publier une vie romancée du grand cardinal, en langue allemande. L'ouvrage a été traduit en français et publié par les soins de M. le député Paul de Rivaz, un homme que rien de ce qui intéresse les hauts faits et les heures mouvementées de l'histoire du Valais ne laisse indifférent.

Je manquerais à la vérité si je disais que l'œuvre, telle qu'elle a paru, se présente comme un monument d'art et de littérature. Il ne faut pas oublier qu'elle veut être avant tout une œuvre populaire.

Il est incontestable que M. le Dr Ebner possède un beau talent d'écrivain. Très maître de son sujet, remarquablement documenté, il a écrit une vie du cardinal Schinner qui ne laisse rien dans l'ombre des qualités et des défauts, des succès et des revers du Prince de l'Eglise, du diplomate, du guerrier, de l'homme étonnant que fut le cardinal de Sion. Très exactement situé dans le milieu et l'atmosphère des siècles agités où il vécut, c'est non seulement l'histoire du Valais déchiré par les luttes entre Schinner et Supersaxo qui défile ainsi devant nos yeux, mais l'histoire dramatique de l'Eglise et de l'Europe au temps de Jules II, Léon X et Adrien VI. Ajoutez à cela la trame tantôt sentimentale, tantôt héroïque des amours du neveu de Schinner et de la fille de Supersaxo, la peinture, à larges traits, des mœurs de l'époque en Valais, dans les camps de Lombardie, à Rome, et vous aurez certainement de quoi soutenir l'intérêt d'une lecture qui passionne en même temps qu'elle instruit.

Nous devons être reconnaissant à MM. Ebner et de Rivaz d'avoir coopéré à la réalisation d'une œuvre qui fera mieux connaître la figure du grand cardinal de Sion et son rôle dans le pays qui le vit naître et dans le monde.

Un journal qui a deux cents ans

Je ne crois pas que nombreux soient les journaux qui peuvent commémorer, en pleine prospérité, le deux-centième anniversaire de leur naissance. Le fait, dès lors, est d'autant plus heureux qu'il est plus rare. Tel bonheur vient de combler d'aise, à juste titre, un grand journal de Neuchâtel, « La Feuille d'Avis de Neuchâtel ». A cette occasion un numéro spécial de 64 pages a été publié. C'est un livre, un beau et grand livre dont le contenu est digne d'un passé lourd de services, de fidélité et de scrupuleuse honnêteté. Mademoiselle Jacqueline Lozeron, en particulier, y a signé une étude captivante consacrée à l'histoire de deux siècles d'existence du journal bi-centenaire.

Il était juste qu'une place de choix fût faite, dans une publication de cette nature, aux imprimeurs, directeurs et rédacteurs qui firent de la « Feuille d'Avis » le confident et l'ami du peuple de Neuchâtel. C'est ainsi que l'on éprouve une admiration respectueuse pour la dynastie des Wolfrath, dont M. Henry-E. Wolfrath est actuellement le directeur, et M. Marc Wolfrath le rédacteur en chef du journal jubilaire.

Nous joignons notre modeste voix à celle de toute la presse suisse pour exprimer à notre confrère de Neuchâtel et à ses artisans dévoués et talentueux nos félicitations chaleureuses et nos vœux les meilleurs de succès.

F.-M. B.